****

**C.D.E.N du 12 juin 2018 – département du NORD**

Monsieur le Secrétaire Général du département du Nord,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

 En cette mi juin, le SNE et le SNALC dressent un bilan mitigé de l’année scolaire écoulée.

Si le discours ministériel a reçu un écho favorable de la part de nos organisations, c’est notamment parce que le Ministère s’est largement inspiré de nos propositions développées dans l’Ecole des Fondamentaux, ouvrage édité en 2016.

La mise en place de CP à effectifs réduits, le recentrage sur les fondamentaux, la possibilité du retour à la semaine de 4 jours, l’annualisation prévue des programmes sont autant de satisfecit pour le SNE et le SNALC.

Cependant, d’autres décisions ne nous semblent pas acceptables, voire contre-productives : la suppression brutale des postes d’EVS de direction sans contrepartie, le retour du jour de carence, le gel du point d’indice et le report du plan de revalorisation des Professeurs des écoles sont autant de mesures budgétaires allant à l’encontre des personnels. Lorsque l’on fait du primaire une priorité, il ne faut pas oublier les personnels.

Au niveau départemental, le SNE et le SNALC constatent avec satisfaction que plus de 99% des communes du département reviendront à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine. Preuve que notre analyse de la situation était juste, même si nous étions bien seuls au départ à le revendiquer. Cette réforme des rythmes scolaires aura également démontré que la contestation et les difficultés constatées sur le terrain n’étaient pas que de l’ordre du ressenti, contrairement à ce qui a longtemps été avancé par les partisans de cette réforme.

Le SNE et le SNALC se félicitent donc que la voix du plus grand nombre ait été entendue via les conseils d’écoles, même si cette réforme aura coûté beaucoup d’énergie chez l’ensemble des acteurs, pour finalement revenir à la case départ 5 ans plus tard.

Dans notre département, la nécessité d’assurer la continuité du fonctionnement du service public d’enseignement a eu pour conséquence d’entrainer le refus quasi systématique des demandes de mise en disponibilité qui n’étaient pas de droit ainsi que la possibilité de travailler à mi-temps pour convenances personnelles.

A cela s’ajoute le durcissement des conditions d’octroi de demandes d’autorisations d’absence, dont l’obtention avec traitement est désormais très aléatoire, même pour un rendez-vous médical, alors que la médecine du travail préventive est inexistante dans notre profession.

Les enseignants en poste font donc les frais à la fois des contraintes budgétaires, mais aussi de la désaffection croissante pour un métier qui, il faut bien le dire, ne fait plus rêver. On peine à recruter. L’appel aux contractuels reste critiquable et aléatoire. Notre ministre envisage même d’abaisser le niveau du concours d’accès au métier au niveau de la licence. Cela en dit beaucoup sur la crise qui traverse toute la profession…

 Ce ne sont pas les réponses attendues par le SNE et le SNALC, qui souhaitent relancer l’attractivité du métier pas des salaires conséquents et des conditions de travail améliorées, recentrées sur le cœur du métier. C’est surtout en parvenant à recruter des étudiants diplômés, bien formés et bien payés que l’on pourra sortir le système éducatif français du marasme dans lequel il s’englue année après année.

Et non pas en nivelant par le bas l’accès à la profession.

Abraham Lincoln disait :« Si vous trouvez que l’éducation coûte cher, essayez l’ignorance »

**Laurent Hoefman, élu SNE/SNALC**.